

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 16 janvier 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 16 janvier à dix heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multi-activités de Lée, sous la présidence de Monsieur Didier RIVIERE, Maire de la commune.

**PRÉSENTS:** Didier RIVIERE, Laurent BERGEROU, Maïté BALZANO, Jérôme CAZENAVE, Jean BERLANGA, Patrick CICCIA, Béatrice TROUILH, Sophia MORAIS, , Patricia ISAFAMBA, Jean-Paul ELISSALDE, Marion JUNGAS, Caroline CHAMPAUX-MARTINEZ.

**ABSENTS EXCUSES :**

**PROCURATIONS :**  
Adèle DUPÉ : procuration à Maïté BALZANO  
Emmanuelle ROMANE: procuration à Patricia ISAFAMBA,  
David BARADAT: procuration à Jean BERLANGA

**SECRETARIE DE SÉANCE :** Maïté BALZANO

Nombre de conseillers : 15      Présents : 12      Nombre de suffrages exprimés : 15

OBJET 2 :	ELECTRIFICATION RURALE - Programme Génie Civil Communications Electroniques Option A 2020 APPROBATION du projet et du financement de la part communale - Affaire n° 19TE111
-----------	--

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au SYNDICAT d'ENERGIE des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de : Génie civil ORANGE lié au COMPLEMENT du Renforcement du poste P5 DURANT (DAC) lié 19EP135 et 20RE084

Monsieur le Président du Syndicat d'Energie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise Groupement T.O.S / 2B Réseaux.

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme « Programme d'Electrification Rurale \ "Génie Civil Communications Electroniques Option A 2020 ", propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **DECIDE** de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le SYNDICAT d'ENERGIE, de l'exécution des travaux.

- **APPROUVE** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

- montant des travaux T.T.C	8 414,33 €
- assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'oeuvre et imprévus	841,43 €
- frais de gestion du SDEPA	350,60 €
TOTAL	9 606,36 €

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

- participation de la commune aux travaux à financer <b>sur fonds propres (*)</b>	9 255,76 €
- participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres)	350,60 €
<b>TOTAL</b>	<b>9 606,36 €</b>

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses "Fonds libres", le SDEPA pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

- **ACCEPTÉ** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.

- **TRANSMET** la présente délibération au contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Au Registre ont signé les Membres présents,  
pour extrait conforme,

Le MAIRE,  
Didier RIVIERE

The image shows a blue circular official stamp of the 'MAIRIE DE L'ÉCLUSE'. The stamp features a central emblem with a tree and a figure, surrounded by the text 'MAIRIE DE L'ÉCLUSE' and 'FRANCE'. A black ink signature is written over the stamp, and a long horizontal line is drawn through it.

(\*) indiquer le mode retenu : soit "fonds libres"  
soit "emprunt par le Syndicat"